

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30,
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20
OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame
Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : CONSEIL D'ADMINISTRATION :
DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33 et du Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L 123-6, R 123-7 à R 123-15, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses délégués au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à 9 le nombre d'administrateurs issus du Conseil Municipal dont le Maire qui est président de droit et donc à 17 le nombre total des administrateurs du CCAS.

Par délibération en date du 22 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres suivants en tant qu'administrateurs du CCAS :

- Christine BASLY-LAPEGUE
- Béatrice BADETS
- André DROUIN
- Régine LAGOUARDETTE
- Géraldine MADOUNARI
- Francis PEDARRIOSSE
- Marie-Constance BERTHELON
- Sarah DOURTHE

Par délibération en date du 29 novembre 2016, le Conseil Municipal a procédé au remplacement de Monsieur PEDARRIOSSE par Monsieur DUCHESNE. Or, la désignation des administrateurs Elus doit faire l'objet par application des textes d'un scrutin de liste.

Il importe donc de procéder à une nouvelle désignation des administrateurs Elus du CCAS et, à cet effet, de procéder aux dépôts de la ou des listes de candidats. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste, selon le nombre de sièges à attribuer à la représentation proportionnelle. Si le nombre de candidats d'une liste est supérieur au nombre de sièges à attribuer, les candidats qui n'obtiennent pas de siège pourront être appelés en cas de vacance de siège en cours de mandat.

Le vote doit être effectué à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY-LAPEGUE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée

PROCEDE au scrutin de liste à la représentation proportionnelle pour la désignation des administrateurs du CCAS

PROCEDE au dépôt de la liste des noms des Administrateurs du CCAS

- Christine BASLY-LAPEGUE
- Béatrice BADETS
- André DROUIN
- Régine LAGOUARDETTE
- Géraldine MADOUNARI
- Philippe DUCHESNE
- Marie-Constance BERTHELON
- Sarah DOURTHE

DESIGNE la liste des Administrateurs du CCAS

- Christine BASLY-LAPEGUE
- Béatrice BADETS
- André DROUIN
- Régine LAGOUARDETTE
- Géraldine MADOUNARI
- Philippe DUCHESNE
- Marie-Constance BERTHELON
- Sarah DOURTHE

en tant qu'administrateurs du CCAS, le Maire étant Président de droit.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171026-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Octobre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».